

## **Global Responsible High Yield Fund**

## **Global Short Maturity Responsible High Yield Fund**

## **US Short Duration Responsible High Yield Fund**

### **A. Résumé**

Les objectifs financiers et extra-financiers généraux du Fonds sont, respectivement, de : (i) obtenir un retour sur investissement ajusté au risque à la fois constant et supérieur, et (ii) encourager les entreprises émettrices de titres de créance de qualité inférieure à la catégorie d'investissement à adopter le développement durable tel que défini par le Pacte mondial des Nations Unies en contribuant au développement durable par le biais d'activités économiques qui, entre autres, montrent une volonté manifeste de mettre en œuvre une approche globale de l'entreprise pour protéger, respecter les droits de l'homme et, le cas échéant, remédier à leur impact négatif, ou de faire des progrès substantiels dans ce sens, tout en cherchant à s'aligner sur un ou plusieurs des 17 objectifs de développement durable (« ODD ») des Nations Unies. Le Gestionnaire s'efforcera d'atteindre les objectifs d'investissement financiers et extra-financiers du Fonds à travers trois stratégies :

- (I) Intégration des facteurs de durabilité dans l'analyse financière : cette approche consiste en l'inclusion explicite par le Gestionnaire des risques et opportunités de durabilité dans l'analyse financière traditionnelle et les décisions d'investissement basées sur un processus systématique et des ressources de recherche appropriées.
- (II) Exclusion de certaines participations de l'univers d'investissement : cette approche exclut des investissements spécifiques de l'univers investissable, tels que des sociétés, des secteurs ou des pays. Cette approche exclut systématiquement les sociétés, les secteurs ou les pays de l'univers d'investissement autorisé si, sur la base de critères spécifiques, ils sont engagés dans certaines activités. Veuillez vous reporter aux Annexes pertinentes pour plus de détails sur le filtrage négatif applicable à chaque Compartiment.
- (III) Engagement : activités d'engagement impliquant un dialogue bidirectionnel, à la fois direct et collaboratif, avec les sociétés sur les critères de durabilité, en particulier, et les principales incidences négatives sur ceux-ci, dans le but de promouvoir, entre autres, les caractéristiques environnementales, sociales, les meilleures pratiques en matière de gouvernance d'entreprise conformément à l'article 8 du SFDR, et une approche globale de l'entreprise en matière de droits de l'homme ou une combinaison de ces caractéristiques.

L'effet cumulé de la mise en œuvre des objectifs financiers et extra-financiers du Fonds dans le temps devrait aboutir à un portefeuille diversifié de titres de créance d'entreprise à haut rendement avec un retour sur investissement ajusté au risque constant et supérieur, caractérisé par une atténuation des risques liés à l'ESG et un positionnement ESG positif (c.-à-d., en privilégiant les émetteurs ayant des scores ESG plus élevés dans la méthodologie de notation exclusive du Fonds et en sous-pondérant ou en évitant les émetteurs ayant des scores ESG insuffisants). Le Fonds promeut ainsi, entre autres, les caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du SFDR. Dans la poursuite des ODD susmentionnés, la Société a décidé de privilégier notamment l'atténuation du changement climatique et l'évitement des

émissions de gaz à effet de serre en tant qu'indicateurs clés permettant de renseigner l'impact de ses investissements. Toutefois, le Fonds ne s'engage pas à réaliser une proportion minimale d'investissements durables, au sens de l'article 2, paragraphe 17, du SFDR et, par conséquent, ces investissements peuvent ne pas être considérés comme des investissements écologiquement durables au sens de l'article 3 du règlement (UE) 2020/852, tel que modifié (le « Règlement sur la taxonomie »). Le Gestionnaire procède à un suivi actif de cette situation et, lorsque suffisamment de données exactes, opportunes et vérifiables sur les investissements des Compartiments concernés au vu des exigences du Règlement sur la taxonomie seront disponibles, le Gestionnaire fournira les descriptions susmentionnées. Les objectifs financiers peuvent être évalués en fonction de résultats moins volatils, de rendements ajustés au risque comparativement favorables sur les horizons d'investissement respectifs et de faibles taux de défaillance. Les objectifs extra-financiers peuvent être mesurés par des indicateurs clés de performance extra-financiers (par exemple, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le degré d'engagement envers la sécurité et le bien-être des employés, les droits de l'homme et les manifestations de l'engagement envers la communauté et les parties prenantes) et par une pondération relativement plus élevée des investissements dans des sociétés contribuant à la réalisation des Objectifs de développement durable (« ODD ») des Nations Unies ou faisant des progrès significatifs dans ce sens.